

TD7 : Le principe pollueur-payeur

1. Définition de pollueur-payeur :

Adopté en 1972 par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et en 1986 par la CEE, le principe pollueur-payeur (PPP) est un principe économique qui vise à internaliser dans l'économie les coûts environnementaux cachés (externalités).

2. Le principe pollueur-payeur a cependant des limites :

✓ tout d'abord, il faut être capable d'évaluer le coût économique des dégradations environnementales, ce qui est loin d'être évident.

✓ ensuite, il y a la difficulté d'identifier le responsable, comme l'ont montré par le passé les exemples des marées noires où capitaine de pétrolier, propriétaire et affrèteur se renvoyaient la balle.

✓ enfin, le coût environnemental peut dépasser les capacités de paiement du pollueur. Dans ce cas, d'autres mécanismes comme les assurances ou la solidarité nationale doivent se substituer au pollueur.

3. Les applications du principe pollueur-payeur :

Dans son application, le principe pollueur-payeur prend de nombreuses formes telles que des normes, des redevances et des taxes (taxes pigouviennes), des assurances, des marchés de quotas ou encore des dommages et intérêts suite à une action en justice.

Exemple de pollueur-payeur :

La majorité des exemples correspondent à une redevance ou une taxe dite pigouvienne c'est-à-dire payée par le pollueur en fonction de la quantité d'« unités de pollution » produites. Son montant traduit le coût économique du dommage environnemental produit.

Un exemple contemporain, suisse, est la redevance poids-lourds liée aux prestations pratiquée en Suisse, nommée RPLP. Cette taxe prend en compte le poids total du véhicule, son type et

les kilomètres parcourus en Suisse. Elle s'applique via un appareil couplé au tachygraphe, qui compte les kilomètres. Exemple de calcul

Poids total déterminant : 18 t

Tarif selon émission : 2,26 centimes par tonne et par kilomètre

Nombre de kilomètres parcourus : 100 km

Calcul : $18 \times 2,26 \times 100 = 4068$ ct, soit un total à payer de 40,70 CHF

4. Les acteurs du développement durable

Tout le monde est consterné par cette transition vers un nouveau modèle de société plus durable. Les différents acteurs qui agissent déjà, à leur échelle en menant des actions de développement durable sont :

- Les citoyens algériens et internationaux ; enfants jeunes, parents etc... (changer nos habitudes qui influent sur l'environnement etc...)
- Les établissements d'enseignement : écoles, universités, lycées, campus etc... (exemples...)
- Les associations et les clubs (compagnes de sensibilisation etc...)
- Les entreprises (améliorer les performances et le respect de l'environnement)
- Les agriculteurs (moins de pesticides et des produits chimiques etc...)
- Les collectivités territoriales : villes, régions etc... (espaces verts, bac à ordures etc...)
- L'état (par la création des lois de l'environnement)

Et bien d'autres... nous sommes tous concernés par le développement durable et avançons ensemble vers un nouveau modèle de société plus respectueux de l'environnement.